



**CONFEDERATION NATIONALE DES PRODUCTEURS  
AGRICILES  
DU CONGO (CONAPAC)**  
Siege Social Kinshasa  
Contact : Tél : +243 998286456  
Email : [conapac\\_rdc@conapacrdc.org](mailto:conapac_rdc@conapacrdc.org)  
Adresse : Av Essandja N° 28, C/ Barumbu/ Kinshasa



## **Rapport sur le déroulement du dialogue multi acteurs dans la mise en œuvre des parcs agroindustriels (PAI): Cas de Bukanga Lonzo**



Avec l'appui financier de



Sous le Haut patronage de la Primature



*Hôtel Béatrice, le 06 octobre 2016*

## **I.INTRODUCTION**

Soucieux de voir le pays qu'il dirige depuis quinze ans devenir une référence régionale, voire un état à forte croissance d'ici 2030, le Président de la République Démocratique du Congo a prescrit en 2010 à son peuple, l'élaboration d'un Plan stratégique national de développement pour la RDC dont l'ambition serait désormais tournée vers " l'émergence du Congo comme un pays de référence et à forte croissance à l'horizon 2030, et son accession au trône de puissance mondiale à l'horizon du centenaire de son indépendance ".

En termes de Politiques et Stratégie de développement prévues dans ce plan, l'un des axes clairement défini a été l'augmentation de la taille du " gâteau économique " à travers 3 secteurs phares comme moteurs de la croissance nationale à savoir l'industrialisation des secteurs de base, le développement du vaste terrain agricole et l'amélioration de la productivité du secteur minier et industriel y relatif. Ceci devant se faire spécifiquement par La réforme des bases pour la croissance, l'accélération de la croissance, et la restauration de l'équilibre pour le développement durable. C'est aussi en lien avec cette orientation qu'a été lancé en 2012, le processus de la réforme foncière en RDC, comme levier d'attraction des investissements à grande échelle.

Cette orientation stratégique de la RDC a amené plusieurs partenaires à s'intéresser à l'accompagnement de ce processus de développement, en l'occurrence l'Initiative des Droits et Ressources (RRI).

En effet RRI est une coalition d'organisations nationales et internationales de par le monde avec son Secrétariat Général basé à Washington aux USA, dont la mission est « Soutenir la lutte contre la Pauvreté et la marginalisation des Communautés locales et des Peuples autochtones, en encourageant un plus grand engagement et l'action vers les Réformes des Politiques, des marchés et des Lois qui garantissent leurs Droits de Posséder, de Gérer et de Tirer profit des Ressources naturelles, en Particulier La Terre et les Forêts ».

C'est en lien avec cette mission que RRI est présent en RDC depuis le lancement du processus de la réforme foncière et a ainsi, en collaboration avec la société civile, sous l'égide du Cadre de Concertation de la société civile sur le foncier (CACO), et en collaboration étroite avec le Ministère des Affaires Foncières, entrepris plusieurs initiatives parmi lesquelles l'Etude de Référence sur la Tenure (ERT) en RDC qui s'articule autour d'un état des lieux des questions de tenure dans huit provinces (ancien découpage) ainsi que cinq axes thématiques pour informer l'élaboration de la politique et loi foncières :

1. Décentralisations et Droits Fonciers et Forestiers des Communautés Locales en RDC ;
2. Les moyens de subsistance et Tenure en RDC ;
3. Les Incidences des processus d'affectation des terres sur les droits locaux en RDC ;

4. La tenure foncière coutumière en RDC : état des lieux et perspectives pour la réforme de la législation ;

5- La Planification de l'utilisation des terres : Impact sur les droits communautaires

Depuis sa présence en RDC, RRI a ainsi organisé chaque année un dialogue avec la société civile et autres partenaires et développé une stratégie de plaidoyer dans les différents processus ayant un impact sur le foncier. Lors du dialogue de 2015, les participants, notamment les petits producteurs, regroupés sous la Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC) ont exprimé leur crainte quant à l'installation des Parcs Agro Industriels qui selon eux, aboutiraient à la disparition de l'agriculture de subsistance familiale qui est jusqu'ici pratiquée par 60% de la population Congolaise. Bien que cette crainte ait donné l'occasion pendant ce dialogue à l'équipe du projet pour une présentation, celle-ci a presque semé plus de doutes dans la tête des participants qui sont restés sur leur soif en lien avec la participation des communautés locales, des peuples autochtones et des femmes dans ces projets et surtout sur leur impact sur la vie de ces populations.

C'est ce qui a poussé le CACO de prévoir dans son plan stratégique de 2016, porté par la CONAPAC et avec l'appui technique et financier de RRI, la tenue d'un dialogue sur le cas spécifique de Bukanga Lonzo pour permettre une meilleure clarification de l'objectif des PAI afin de tirer des leçons pour la mise en œuvre effective des autres 21 parcs prévus à travers le pays.

## **OBJECTIFS DU DIALOGUE MULTI-ACTEURS**

Ce dialogue multi-acteurs a eu pour objectifs de :

- Permettre à toutes les parties prenantes d'être mieux informées sur le projet des Parcs Agro Industriels du pays, avec Bukanga Lonzo comme étude de cas,
- Lever tout équivoque quant à la question de prise en compte des droits de communautés autour de ce parc, et
- Tirer des leçons de ce dialogue pour alimenter la mise en œuvre des autres parcs prévus après celui de Bukanga Lonzo.

## **ORGANISATEURS**

- Tenu sous le haut patronage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le dialogue a connu l'organisation technique de la CONAPAC sous le compte du CACO avec l'appui technique et financier de RRI.

## **LES RESULTATS ATTENDUS DE CE DIALOGUE ETAIENT LES SUIVANTS :**

- Le peuple Congolais est mieux informé sur les projets de PAI et s'implique d'une manière ou d'une autre à leur mise en œuvre,

- Les leçons sont tirées du Parc de Bukanga Lonzo pour aider la mise en œuvre des autres parcs prévue à travers le pays,
- Définir ensemble des axes devant être pris en compte dans la stratégie de CACO de 2017 pour une meilleure prise en compte des droits des communautés locales, des peuples autochtones, et des femmes dans les grands projets d'investissements en RDC,
- Un accord pour faciliter l'accès à la société dans cette zone pour travailler avec les communautés locales (sensibilisations, cartographie participative, etc.) et collaborer avec les investisseurs dans le cadre des études d'impacts et de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

## **PARTICIPANTS :**

### **Etaient présents à ce dialogue les représentants des structures suivantes :**

- L'administration (Présidence de la République ; Primature ; Ministères de l'Agriculture ; Affaires Foncières ; Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat ; Femmes, Famille et Enfant ; Environnement et Développement Durable, le Ministère de la Décentralisation, le Ministère d'Etat Ministère du Budget,
- Les Députés,
- Représentants des grands projets nationaux (CONAREF, STAREC....)
- La Direction de Bukanga Lonzo
- L'Institut National de Recherche et Etudes Agronomiques,
- La facilitation de RRI pour l'Afrique Centrale
- Les Partenaires Techniques et Financiers ( PNUD, le BIT, l'Ambassade de la Belgique,)
- ONGs Internationales WWF, WRI, ...)
- Le secteur Privé ( laFEC....)
- Les chefs coutumiers de Bukanga Lonzo,
- La Société civile Congolaise (CACO, CNONG, organisations des femmes, etc....)
- Les représentants des communautés locales autour de Bukanga Lonzo ;
- Les médias

## **II.DEROULEMENT DES TRAVAUX**

### **1. Cérémonie d'ouverture**

#### ***Mot du président de la CONAPAC, Monsieur Paluku Mivimba.***

Dans son mot de circonstance Monsieur Paluku Mivimba, président de la CONAPAC a souligné que le but de ce dialogue était pour une prise en compte des communautés dans les PAI. Ce dialogue a été repoussé à la date du 6 octobre 2016, suite aux événements du 19 au 20 septembre 2016 qui ont endeuillé la ville de Kinshasa et une minute de silence a été observée pour la mémoire de toutes les personnes décédées.

Il a ensuite fait une brève présentation de la CONAPAC qui est une plateforme nationale regroupant en son sein onze fédérations provinciales des organisations des producteurs agricoles avec plus de 500.000 membres.

La CONAPAC reconnaît des efforts du Gouvernement de la République d'avoir validé le Plan national d'investissement agricole (PNIA) dans lequel s'inscrivent les Parcs agroindustriels (PAI).

Cependant, plusieurs questions se posent par rapport à ce programme ambitieux. C'est ainsi que la CONAPAC avec le Cadre de concertation (CACO) ont jugé opportun d'organiser ce dialogue multi-acteurs pour réfléchir sur les PAI.

« Le premier parc agroindustriel de Bukanga Lonzo est à sa troisième année d'existence. On ne sait pas encore évaluer son impact sur le niveau de vie des riverains, à moins qu'il ait eu des emplois créés. Moins encore, les produits du parc n'ont pas encore inondé le marché local et kinois comme promis pour réduire les importations », a souligné M. Paluku Mivimba.

### ***Mot du représentant de RRI, Mme NYUYINUI MARY***

Dans son mot de circonstance, Mme Nyuyinui Mary, Facilitatrice RRI Afrique Centrale, a donné les raisons qui ont poussé RRI qui est une coalition d'organisations Nationales et Internationales de par le monde, avec son Secrétariat basé à Washington aux Etats Unis d'Amérique d'organiser ce dialogue sur les Parcs Agro-industriels.

Mme NYUYINUI MARY a remercié le Premier Ministre, pour avoir accepté de patronner l'évènement et de collaborer pour apporter toute la clarté sur ces projets dont nous sommes convaincus qu'au sortie de ce dialogue, de bonnes bases seront mises pour une meilleure prise en compte des droits des communautés locales dans lesdits projets.

Après cette première partie de ce dialogue consacrée à l'ouverture officielle, il s'en est suivi les parties consacrées aux communications et échanges.

## **PANEL 1 : LE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL DES PAI : CAS DE BUKANGA LONZO**

### **Communication 1 : Parcs Agro-industriels et Développement Inclusif en RDC**

*par John Mususa Ulimwengu, PhD Conseiller Principal (Cabinet du Premier Ministre) Senior Research Fellow (International Food Policy Research Institute).*

L'orateur a indiqué les facteurs qui justifient ce projet, il s'agit notamment des fondamentaux humains et institutions, caractérisée par une faible croissance, croissance épisodique et la transformation structurelle, caractérisée par une faible croissance et une croissance rapide épisodique inclusive. Il a aussi évoqué les justifications empiriques basées sur les tendances globales et nationales. Il y a en Afrique une forte demande en produits alimentaires comme le

lait, le riz, l'huile végétale, le bœuf et les volailles, tandis que la production de ces produits est très faible.

Concernant les importations alimentaires, il a souligné que l'Afrique a importé en 2015, 35,5 milliards de dollars. Elle a importé plus de 15 produits agricoles dont les 5 plus importants sont : le blé, du sucre, le soja, la viande et le riz.

La RDC est caractérisée par une baisse drastique de la productivité agricole, une Dépendance accrue aux importations, des Coûts élevés des produits importés 29,7 % par rapport à certains pays comme le Congo 17,6 % ; la Côte d'Ivoire, 15,8 % et le Ghana 15,3 %.

Il y a aussi la déficience nutritionnelle élevée avec comme conséquences: retard de croissance, déficience mentale, infections répétées, retard de développement cognitif, faible poids à la naissance, système immunitaire affaibli. Nous avons de moins en moins de gens qui accèdent à une nourriture équilibrée, a-t-il affirmé.

### **Approche holistique**

Dans le cadre de cette approche, l'orateur a souligné qu'il faudrait développer les points suivants :

- Infrastructures de base: Energie, Voies de communication; Eau ;
- Accès au financement;
- Capital humain: Santé; Education ; Sécurité foncière; Recherche et vulgarisation;

En ce qui concerne l'accès aux marchés de produits et d'intrants, il y a trois phases qui sont :

- Phase I : Grains (Mais, soya, haricots);Superficie (10.000-50.000 ha) ;
- Phase IIA : Production des légumes (Irrigué sur 1000 ha) ; Production: 500 tonnes/jour ;
- Phase IIB : Elevage (Œufs, poulets, poisson et porc),Production: 40.000-45.000 poulets par jour; 470 tonnes de viande de porc par an.
- Marché International de Kinshasa.

### **La Plateforme de Partenariats Public-Privés**

Le parc agro industriel a donné lieu à trois sociétés avec la participation de l'état congolais. La situation se présente de la manière suivante :

- Société d'aménagement dont l'état a 85 % et le privé a 15 % ;
- Société d'exploitation ou l'état a 70 % et le privé 30 %.
- Marché international de Kinshasa ou l'état a 50 % et le privé 50 %.

### **Les réalisations du PAI de BukangaLonzo**

L'orateur a donné quelques grandes réalisations du Parc agro industriel de Bukanga Lonzo. Il s'agit de : Champs de maïs ; Complexe de transformation des grains (sauf l'arachide). ; Production et transformation de manioc ; Production des légumes ; Elevages ; Electricité.

### **Les appuis aux petits exploitants agricoles**

Le PAI appuie les petits producteurs agricoles avec:

- 500-600 ménages agricoles ;

- 2 HA économiques en faveur des ménages ;
- 300 HA en 2015, soit 7.000 tonnes de tubercules de manioc;
- 500 HA en 2016 et 1.000 HA en 2017;
- Chaque ménage recevra en moyenne 700 dollars américains cette saison et 1500 la saison.
- Accès à la santé et à l'éducation;
- Les épluchures de manioc sont récupérées pour être utilisées comme compostes ou aliment pour bétail.

Dans un proche avenir, le PAI Bukanga Lonzo va également commencer à récupérer de l'amidon qui est recherché dans l'industrie pharmaceutique et textile. Il a souligné que l'émergence n'est pas le fait de l'évolution nationale. Nous devons travailler sur la tendance dans le secteur clé agricole. Les PAI ont pour vocation de servir aussi bien les petits producteurs agricoles que les grands producteurs. 1000 hectares sont en train d'être ajoutées aux producteurs agricoles. Il y a 500 à 600 ménages habitants dans le parc agro industriel de Bukanga Lonzo dont 2 ha économique sont mis à chaque ménage.

**Points d'attention :**

- **Importance de l'énergie pour la transformation**
- **Importance de l'agriculture de type business**
- **Lien entre l'agriculture et le capital humain, l'éducation**
- **Importance de la recherche, de la vulgarisation, de la bonne semence.**
- **Importance d'installer les autres PAI le long de frontières parce que la sécurité alimentaire fait partie de la sécurité nationale.**

**Communication 2 : Présentation du parc agroindustriel pilote de BukangaLonzo : de la sécurisation des terres à la mise en valeur du site**

*par Ida KAMONJI NASERWA, DG Parc Agroindustriel de BukangaLonzo.*

Dans sa communication, la Directrice du PAI de BukangaLonzo a indiqué que celui-ci s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA), volet de création des Zones d'Aménagement Agricoles Planifiées (ZAAP).

C'est donc une initiative du Gouvernement Congolais dont les objectifs sont ciblés dans le PNIA. Elle a souligné que la sécurité alimentaire du pays ; La réduction des importations alimentaires qui coûtent plus de 1.5 milliards par an; la Réduction de la pauvreté ; La croissance du sous-secteur vivrier aura un grand impact positif sur les conditions de vie des femmes et des populations rurales; et permettra la création des emplois et l'augmentation de la productivité agricole.

Le Parc Agro-Industriel de BukangaLonzo couvre une superficie de 75,000 hectares des terres arables, arrosées par les rivières Kwango et Lonzo et créera 17,000 emplois indirects et plus de 5,000 emplois directs.

Pour une exécution efficace du projet, trois sociétés anonymes ont été créées: Le Parc Agro-Industriel de BukangaLonzo (PARCAGRI SA); 85% Etat Congolais, 15% AFRICOM Commodities Ltd ; la Société d'Exploitation du Parc Agro-Industriel de Bukanga-Lonzo (SEPAGRI SA); 70% Etat Congolais ; 30% AFRICOM Commodities Ltd ; le Marché international de Kinshasa (MARIKIN SA). 50% Etat Congolais ; 50% AFRICOM Commodities Ltd.

Les trois sociétés ont été agréées suivant le Code des Investissements du 1<sup>er</sup> juin 2016. Elles bénéficieront d'une exonération de 5 ans sur : les impôts sur les bénéfices ; les droits d'entrée des équipements et autres matériels ; les droits de sortie des produits finis ; l'impôt foncier.

Les 3 sociétés auront comme avantages pour une période au moins de 4 ans: Suspension de la TVA sur les importations/exportations, les transactions intérieures (achats et ventes); Taux préférentiel sur l'électricité par KWH ; Statut de "partenaire privilégié" vis-à-vis des administrations fiscales ; Réductions sur différentes taxes ministérielles.

Les rôles du Parc Agro-Industriel de BukangaLonzo S.A. sont: Planifier et assurer la gestion de l'espace ; Bâtir des infrastructures de base ; Fournir des services généraux (Eau, Electricité, Sécurité) ; Réglementer l'accès et les activités des opérateurs ; Encadrer et soutenir les petits paysans ainsi que le développement social des communautés locales ; Sécurisation des terres, Filières spécifiques de production: manioc, moringa ; Labour, hersage et mécanisation de certaines tâches ; Boutures et semences améliorées ; Investissement social: écoles, hôpitaux, accès à l'eau et à l' électricité.

Le cout du projet à ce stade est estimé à plus ou moins \$500M. Le Gouvernement a mis en place trois mécanismes de financement: Un financement en un seul décaissement de \$51,6M en 2015; Un financement échelonné de \$4,8M par mois sur 18 mois, dont les derniers versements sont attendus incessamment; Un emprunt obligatoire ou ouverture du capital aux privés.

Le Parc, une Zone Economique Spéciale, offre de nombreuses opportunités d'investissements aux opérateurs locaux et étrangers. La disponibilité d'énergie électrique et la construction des infrastructures telles que les routes, les camps de travailleurs, les bâtiments administratifs, l'université agricole offrent un cadre propice d'investissements dans différents domaines tels que: Production laitière; Emballages; Centres de Recherche ; Hôtels ; Activités de loisir ; Sécurité ; Transports ; Gestion des déchets ; Équipements ; agro-industriels ; Vente et location ; Habitations ; Restauration.

### **Communication 3 : Projet de création d'une entreprise de coopérative des ménages du PAI de Bukanga Lonzo**

*par Aminata MAIGA, Directrice Pays du Bureau International du Travail en RDC*

Dans sa communication, la Directrice Pays du Bureau International du Travail en RDC, Mme Aminata Maiga, a indiqué que le BIT est l'Agence spécialisée du SNU depuis 1919 qui se

focalise sur la protection des droits des travailleurs ainsi que sur le travail décent. Le BIT mobilise depuis 1919 ses mandants pour une contribution à la création d'emplois décents dans les zones rurales.

Les compétences techniques dans les domaines clés sont: Emplois des jeunes, Formation professionnelle et technique, Développement économique local, Infrastructures à haute intensité de main d'œuvre, Emplois verts, Entreprenariat, Coopératives, Protection sociale, Politiques de l'emploi, Chaîne de valeurs.

Il utilise plus de 50 outils adaptés au contexte rural, pour la promotion du travail décent dans l'économie rurale.

L'OIT a pour principaux objectifs d'encourager la création d'emplois décents. Il s'agit notamment de : [Promouvoir la création d'emplois](#) – l'économie doit générer des possibilités d'investir, d'entreprendre, de développer les compétences, de créer des emplois et des moyens de subsistance durables ; [Garantir les droits au travail](#) – obtenir la reconnaissance et le respect des droits des travailleurs.

Le développement des PME est au cœur de la stratégie de l'OIT :

- L'OIT est aujourd'hui la seule agence des NU ayant une unité organisationnelle dédiée spécifiquement à la promotion des coopératives établies depuis 1920.
- La Conférence Internationale du Travail (CIT) a adopté en 2002 un instrument de politique tripartite sur les coopératives, à savoir la R.193 intitulée «Promotion des coopératives» ; celle-ci a été utilisée par de nombreux pays dans leurs efforts de réformer les politiques et lois régissant les mouvements coopératifs.
- L'OIT est un membre fondateur du Comité de la promotion et de l'avancement des coopératives (COPAC, [www.copac.coop](http://www.copac.coop)) qui existe depuis 1971 et qui comporte également la FAO, l'UN-DESA, l'Alliance Coopérative Internationale et la Fédération Mondiale des Agriculteurs. COPAC joue en rôle-clé dans le maintien et l'amélioration des relations entre le mouvement coopératif international et le système des Nations Unies.

L'OIT a exécuté des centaines de projets de coopération technique dans le domaine de développement coopératif (MATCOM, ACOPAM, COOPNET, COOPREFORM, INDISCO, SYNDICOOP et COOPAFRICA).

Communication 4 : Programme d'appui aux petits producteurs : chaîne de valeur du manioc / présentation des produits des villages

par Abdias NIANGISI, CEO – ECOSAC

L'orateur a décrit le contexte des villages de producteurs agricoles qui se présente de la manière suivante :

- Situation sociale et économique précaire;
- Production agricole médiocre;
- Revenu très faible.

La Présence du parc à côté des villages implique la prise en compte de l'amélioration des conditions socio-économiques des ménages, a-t-il expliqué.

### **Justification de l'appui aux petits producteurs**

Il est question de lever les défis de la situation socio-économique précaire des ménages au sein du parc, par l'application des mesures liées à la responsabilité sociale:

- Mesure 1: Appui à la production agricole (Principale source de revenus des ménages);
- Mesure 2: Autres appuis (éducation, habitat, électrification des villages).

### **Modèle économique**

Modèle basé sur la segmentation des acteurs autour de la filière manioc.

Au niveau de la production: Le parc contracte avec ECOSAC Sarl, qui possède une compétence distinctive dans l'encadrement des ménages, pour produire les tubercules frais de manioc en collaboration avec les petits producteurs, regroupés au sein de la coopérative du PAI.

### **Résultats à ce jour**

Du point de vue production, il y a :

- Augmentation de superficie: 1 Ha / ménage au départ et 2 Ha à la suite;
- Amélioration de rendement / Ha : 20 tonnes
- 2,5 à 3 tonnes de farine de qualité supérieure sont obtenues pour une entrée de 10 T de tubercules frais;
- 500 Ha sont en cours de préparation pour la saison A 2016.

### **Conclusion**

- Les petits producteurs au sein du parc sont pris en charge ;
- La chaîne de valeur est garantie par la responsabilité de chaque acteur ;
- Le revenu des ménages est amélioré ;
- Les autres secteurs de la vie sociale seront pris en compte par le PAI.

### **Communication 5 : Les instruments internationaux protégeant les droits de tenure des communautés locales et des peuples autochtones dans le cadre d'investissements, communication**

*Par de Solange Bandiaky, texte présenté par Flory Nyamoga.*

Cette communication est constituée des informations à destination de la société civile sur les instruments internationaux protégeant les droits de tenure des communautés locales et des peuples autochtones dans le cadre d'investissements.

Ce document d'information se concentre sur une sélection de quelques instruments internationaux et cadres de travail pour les États et les entreprises parmi de nombreux existants pour gérer et protéger les droits fonciers communautaires.

Ces instruments ont été choisis parce qu'ils fournissent des principes fondateurs qui sont incorporés dans de nombreux autres cadres de travail.

La taxonomie proposée comprend une série d'instruments, allant de ceux qui sont légalement contraignants à ceux qui sont des mécanismes volontaires pour des secteurs spécifiques.

#### TAXONOMIE PROPOSÉE D'INSTRUMENTS INTERNATIONAUX CLÉS :

PIDESC & OIT 169 – En tant que traités, ce type d'instrument est légalement contraignant dans tous les États l'ayant ratifié.

VGGT – En tant que cadre politique, ce type d'instrument présente une norme internationale pour une pratique responsable, cohérente avec les instruments régionaux et internationaux et s'en inspirent.

UNDRIP & UN GPs – En tant que norme adoptée par les représentants des États aux Nations unies, ce type d'instrument représente un consensus international faisant autorité, dont une partie reflète une loi contraignante.

NP SFI – En tant que politique de protection de banque de développement, ce type d'instrument peut être contraignant pour le projet via les arrangements financiers de l'entreprise. Cela peut aussi être la meilleure pratique du secteur.

RSPO – En tant que norme d'audit, ce type d'instrument peut être contraignant pour un projet pour une entreprise voulant une certification.

#### Types d'instruments :

PIDESC : Convention 169 de l'OIT (OIT 169)

- Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (VGGT) ;
- Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP)
- Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UN GPs) ;
- Normes de performance de la SFI ;
- Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO)

#### Protections fondamentales incluses dans les instruments internationaux clés

- Respecter les lois nationales & internationales.
- Respecter, protéger & réaliser les droits de l'homme.
- Reconnaître & respecter les droits de tenure légitimes.
- Faciliter une consultation et une participation efficace & garantir la non-discrimination.
- Reconnaître les peuples autochtones & garantir leur consentement libre, informé et préalable.
- Mener des évaluations d'impact & un contrôle continu.
- Garantir le principe de responsabilité & protéger les défenseurs des droits de l'homme.

#### Combattre les idées reçues

- « En tant qu'entreprise, je peux m'appuyer sur les assurances données par le gouvernement et sur son cadastre national pour gérer les problématiques relatives aux terres communautaires. »
- « Les terrains "vacants" sont très nombreux en Afrique et ailleurs. »
- « Les investissements agricoles à grande échelle profitent aux communautés locales. »

### **Étapes pratiques pour les Etats : *Remplir les obligations et protéger les droits***

- Mener une analyse des lacunes du cadre national de travail.
- Réformer et appliquer le cadre juridique & politique.
- Garantir l'approvisionnement, la faisabilité & les estimations.
- Garantir la transparence et la protection des droits dans les négociations.
- Superviser la conformité et la surveillance.
- Garantir l'accès à la justice.

### **Étapes pratiques pour les entreprises : *Remplir les obligations et protéger les droits***

- Mener une analyse des lacunes du cadre national de travail.
- Mener un audit préalable sur les droits de tenure légitimes.
- Cartographier les terres et les ressources naturelles.
- Mener des évaluations d'impact.
- Faciliter une consultation & une participation conséquente.
- Garantir le consentement libre, informé et préalable.
- Négocier des accords.
- Améliorer l'accès à la justice.

## **ECHANGES ET DEBAT SUR LE PREMIER PANEL**

### **Les échanges ont tourné autour des points suivants :**

**Premier intervenant :** Concernant la vulgarisation agricole, c'est l'homme qui résiste à l'innovation, l'approche devrait développer l'agriculture et le pays. Les PAI tels que conçus sont des structures intégrées et les ménages ont des intérêts du parc. Dans la logique de la continuité, l'actuel gouvernement a continué cette politique qui se trouve dans le PNIA qui a parlé de développer les filières. Les PAI constituent une innovation à saluer.

**Deuxième intervenant :** une enquête a été menée au parc agro industriel de Bukanga Lonzo en 2015 par des organisations de la société civile. Elles ont constaté ce qui suit : chômage, paupérisation des communautés, accès difficile au parc, irresponsabilité sociale, absence d'indemnisation des communautés, 99 % des employés viennent d'ailleurs.

**Troisième intervenante :** Quel est le degré d'appropriation du parc agro industriel de Bukanga Lonzo par les communautés ? Si les sud-africains plient bagage et le gouvernement ne donne plus des moyens, comment ce projet sera pérennisé ?

**Quatrième intervenant** : Comment les ménages bénéficient de 700 Usd ?

**Cinquième intervenant** : Les petits producteurs produisent combien en moyenne ? Comment amener les petits producteurs à devenir des entrepreneurs ?

**Sixième intervenant** : Dans un commentaire l'honorable MasalaLoko, député honoraire de BukangaLonzo a souligné qu'il ya eu beaucoup de lacunes qui proviennent d'un mauvais diagnostic comme la bande qui appartiendrait aux pêcheurs sur la rivière Lonzo. Il a affirmé qu'il n'y a pas des pêcheurs sur cette rivière. Le nom bokulungu signifie parc. Ce ne sont pas des pêcheurs qui ont droit au parc. Le sol et le sous-sol appartiennent à l'état, lors que le chef de l'état est venu, quel est ce chef coutumier qui a pris la parole. Il s'est posé la question de savoir : Quels sont les limites du parc agro industriel de Bukanga Lonzo, quid de l'encadrement des communautés, car on a importé les populations et la population de Bukanga Lonzo n'est pas encadrée.

**Septième intervenant** : Pour le CNOGD, quel est le capital du PAI de Bukanga Lonzo ?, qui sont les actionnaires, quelle est la part de l'état congolais ?

**Huitième intervenant** : Les mémos des communautés ont été remis au ministère de l'agriculture et quelles sont les communautés que vous encadrez ?

#### **Synthèses des réponses des intervenants :**

Dans leurs réponses, les différents intervenants ont indiqué que le gouvernement congolais a conclu un accord avec les autorités locales pour le parc agro industriel. Il n'y a pas eu expropriation et les communautés ont été réinstallées dans les bonnes conditions.

Les limites du parc sont bien connues et les populations environnantes sont les grands bénéficiaires du parc par l'encadrement des petits producteurs au sein du parc qui sont pris en charge de tel sorte que leur revenu des ménages est amélioré ainsi que leur production. Il en est de même des autres secteurs de la vie sociale qui s'améliorent aussi.

Les orateurs ont dit que tous les problèmes décrits par l'enquête de la société civile notamment la misère, la pauvreté des communautés vivant dans le parc, l'emploi des personnes venues d'ailleurs ne sont pas exactes. Il y a plusieurs appuis accordés aux petits producteurs agricoles notamment en rapport avec la production agricole, principale source de revenus des ménages; il y a aussi d'autres secteurs comme l'éducation, l'habitat, l'électrification des villages.

### **PANEL 2 : PRESENTATION DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS SUR LES IMPACTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX DES PAI.**

#### **Communication 6 : Synthèse sur les Impacts Sociaux et Environnementaux sur le Parc agro-industriel de Bukanga Lonzo.**

*Par Assani , CN -REDD*

La RDC a un énorme potentiel agricole, plus de 80 millions d'hectares de terres arables (seules 5% exploitées), susceptibles de supporter en terme de pâturages près de 40 M de bovins et fournir environ 700.000 t/an de pêches (seulement 100.000 tonnes de poissons sont exp). La population de la RDC est à +/- 70% rurale, et vit essentiellement de l'agriculture de subsistance. Alors que ce pays a le potentiel de nourrir près de 3 Mds de personnes (Institut International de recherche sur les politiques alimentaires-IFPRI).

L'initiative des PAI se présente comme une alternative crédible devant aider le pays à faire face à la menace de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire, soutient le Gouvernement, qui à travers un PPP a mis en place la Société de Parcs Agro-industriels (SOPAGRI) pour en assurer la gestion de manière durable, efficace et transparente. MOZFOOD & ENERGY Ltd, chargée des diagnostics préliminaires pour l'identification des sites potentiels des PAI.

Qui sont les parties impliquées au PPP SOPAGRI ? Institutions multilatérales, les Investissement privés, lesquels ?

Aperçu de la CONAPAC du PAI-BukangaLonzo :

- 80.000 Ha empiétant sur les terres des communautés;
- Facteur important devant aider le pays à sortir de l'insécurité alimentaire;
- La stratégie de PAI : Gros Exploitants Vs Petits Exploitants.

PAI BUKANGA LONZO	Agri Familiale
Gros Exploitants	Petits Exploitants
Financement Gvt 83M\$	Campagne Agri 23M\$
Bénéficie des franchises fiscales, accompagnement Gvt	Expropriation, insécurité juridique, pas d'encadrement
Aménagement du site appuyé par le Gvts	Aménagement du site sans aucun appui

Les actions de la CONAPAC sont en droite ligne des stratégies de développement du pays sont: DSCR2 ; Stratégie nationale REDD+ et plan d'investissement REDD+ ; PNIA ;PANA ;Stratégie du Gouvernement dans le secteur agricole. La vision de CONAPAC est de : Bâtir ensemble un monde paysan solidaire, professionnel et prospère à la taille de la RD Congo; Doter des capacités opérationnelles renforcées et promouvoir une agriculture durable.

C'est un monde ou les petits producteurs agricoles familiaux jouissent des terroirs cartographiés, reconnus et sécurisés au niveau de leurs entités territoriales administratives ; Les structurations des Fédérations provinciales arrivent à se doter d'au moins une filière durable verte (chaînes des valeurs) certifiée à l'exportation ;Des plans d'affaires mis en œuvre permettant une pérennisation socio-économique des actions ciblées.

Il faudrait promouvoir une agriculture durable alignée à la stratégie nationale REDD+ et aux mécanismes d'adaptation au changement climatique - PANA et PNA -au niveau des producteurs familiaux solidaires dans leurs fédérations provinciales permettant ainsi d'améliorer leur sécurité alimentaire et leurs conditions de vies. Donc il s'agit pour la CONAPAC de « bâtir ensemble un monde paysan solidaire, professionnel et prospère à la taille de la RD Congo ».

### **Impact final du plan stratégique de CONAPAC à l'horizon 2025:**

- Niveau de vie des paysans encadrés par les unions et fédérations améliorés avec capacité de vivre par jour passant de 1\$US à 12 \$US en 10 ans ;
- Chaque fédération provinciale membre de CONAPAC développe une filière durable verte (chaînes des valeurs) certifiée à l'exportation.

### **Objectif global :**

« Les producteurs agricoles membres du mouvement paysan CONAPAC ont augmenté leur production et leur revenu agricoles »

### **Objectif spécifique :**

La CONAPAC est opérationnelle, renforcée sur le plan de compétences et capacité d'intervention technique & opérationnelle, institutionnelle et défend valablement et efficacement au niveau national, sous régional et international les intérêts de petits producteurs familiaux réunies au sein de leurs fédérations, unions, faîtières ou structures paysannes affiliées en tant que organisations membres.

### **Nécessité des Consultations des PP**

- Un processus où les acteurs contribuent à la conception du projet lorsqu'il affecte leur vie et leur environnement ;
- Permet un dialogue entre le Gouvernements, COLO/PA, les ONGs et les ALE sur tous les aspects du projet ;
- Obligatoire pour les évaluations environnementales et les plans de déplacements involontaires ;
- Lancer le processus de conception et de mise en œuvre d'un plan de consultation pour les PAI;
- S'assurer de la bonne exécution du plan de consultation des parties prenantes;
- S'assurer de l'intégration/harmonisation du projet des PAI avec les autres mécanismes de Développement en cours (Processus REDD, PANA) en impliquant les parties intéressées.
- 

### **Réinstallation involontaire des populations**

Pour l'orateur, il faudrait : Aider les personnes déplacées pour améliorer ou au moins retrouver leur niveau de vie; Consulter les personnes recasées et les communautés d'accueil; Incorporer leurs points de vue dans le plan de recasement, faire la liste des choix faits par les personnes recasées.

### **Recommandations de la CONAPAC**

- Partager les informations avec l'ensemble des Petits Producteurs ;
- Mener une étude d'impact sociaux-environnementaux (EIES);
- Mettre en œuvre un système d'exploitation qui protège et préserve l'environnement;
- Clarifier le rôle des chefs coutumiers et des terres ;
- Repenser la politique de PAI afin qu'il profite effectivement aux populations.

### **Communication 7 : Impacts socio environnementaux du PAI**

Par Rigo GENE W. du CNONGD

Dans sa communication, M.Rigo a dressé une liste des impacts positifs et négatifs du PAI sur l'environnement d'une manière générale.

#### **Les impacts positifs actuels**

- Le parc agroindustriel participe activement à la lutte contre les feux de brousse ;
- Dans les milieux économiques, il y a : l'amélioration des infrastructures socio-économiques : Entretien de pistes d'accès au parc par certains villages riverains (essentiellement).
- La présence des travailleurs a facilité le développement des activités de transport, notamment le petit transport (moto – taxis).

#### **Les impacts négatifs actuels**

- *La qualité de l'air qui est affectée ;*
- *Sur la santé humaine : les risques de contamination liés à l'utilisation des pesticides sur les sites de production.*
- Impacts sur le sol : perte en matières organiques altérant la structure et la microfaune du sol, la perte en fertilité du sol (situation très visible aussi dans le site voisin de Moulins du Congo).
- Les droits fonciers coutumiers des populations sont fortement menacés.

En guise de conclusion, l'intervenant a souligné les points suivants :

Le respect des principes procure la paix ; Le double défi à relever est celui de sécuriser les petits exploitants et rassurer les grands ; Il faut éviter les erreurs et les fausses pratiques pour exploiter au mieux les potentialités réelles du pays ; "Le sol et le sous-sol appartiennent à l'Etat". A qui appartiennent les populations qui y vivent depuis des décennies? C'est là notre dilemme, s'est-il interrogé.

### **Communication 8 : Cartographie participative comme outil de plaidoyer pour la prise en compte des droits des communautés locales**

*par Bobia Joseph, coordonnateur du RRN*

Joseph Bobia a souligné que l'objectif de la prospection a été de faire un état de lieux des aspects de la sécurisation des droits des Communautés locales sur leurs terres ancestrales/coutumières à Bukanga Lonzo.

Bien avant l'installation de BukangaLonzo,la société civile plaidait déjà pour que notre Etat respecte les différents instruments nationaux et internationaux sur les droits des Communautés Locales.

Car, l'une des missions de la société civile, est aussi de valoriser les Droits Fonciers et Forestiers des Communautés Locales en RDC et d'accompagner ces dernières (CL) dans le respect de leurs droits par l'Etat Congolais.

### **Les outils du diagnostic participatif**

- En dehors des travaux en carrefour ou focus group, les outils du diagnostic participatif (profil historique, diagramme de Venn, etc.) ont été utilisés.
- Les fiches d'enquêtes avec les questions d'aspect socio-économique, santé, scolarité, activités de subsistance, occupation ancienne et actuelle de terre, etc. Le nombre d'échantillon retenu pour ces enquêtes étaient de 20 personnes par villages et ce choix portait sur les agriculteurs, les jeunes, les enseignants,... etc.
- Le dialogue est une étape pour une accessibilité effective et déterminer avec précision le niveau d'occupation foncière en la comparant à la première occupation de la tenure foncière des CL.

### **Les défis**

Cette prospection a été suivie d'une mission de cartographie à laquelle quelques observations ont été enregistrées à savoir:

- La non-consultation des communautés locales lors de la création/installation du parc;
- Le problème de la sécurisation des terres agricoles des COLO (le foncier: les droits d'usages, le cas de l'agriculture familiale, les différents conflits par rapport à la tenure foncière...).

### **Conclusion**

Etant donné que l'Etat Congolais compte dupliquer ce modèle dans l'ensemble du pays, comme c'est déjà presque le cas en cours au Maniema, à l'Equateur, la société civile se donne comme mission de veiller sur la sécurisation des droits (des usages et tenures foncières dans tous les nouveaux sites ciblés par l'Etat congolais).

### **Recommandation**

La société civile doit veiller sur la sécurisation des droits (des usages et tenures foncières dans tous les nouveaux sites ciblés par l'Etat congolais.).

A la fin, Joseph Bobia s'est posé plusieurs questions aujourd'hui de par les résultats obtenus :

- Est-ce que l'enquête sur la vacance des terres a été menée avant l'installation du Parc?
- Est-ce il y a eu consentement libre informé et préalable (CLIP) des premiers occupants qui sont les communautés locales?

- Comment le Parc a dû procéder pour accéder aux terres?
- Quelle est la place de CL dans le travail réalisé par le Parc?
- Les CL ont-elles été impliquées ou ont-t-elles perdu leur pouvoir d'antan de paysans cultivateurs?
- Est-ce n'est pas une lutte contre l'agriculture familiale?
- Comment le Parc entend-t-il prendre en charge les CL et promouvoir l'agriculture familiale?
- Quelles dispositions prendre pour les prochaines installations des autres parcs dans le pays?

### **Communication 9 : Les stratégies et orientations inclusives pour la mise en œuvre de nouveaux parcs : outil d'acceptabilité sociale des PAI**

Par Flory NYAMWOGA, CTP, CODELT.

L'intervenant a souligné que le cadre légal et réglementaire est encore faible et peu efficient pour une bonne prise en charge des diverses problématiques liées à la mise en œuvre des PAI. D'où, il fallait développer l'approche d'une stratégie transitoire et lui conférer la légitimité de la validation et de l'adoption par les parties prenantes, à défaut de sa légalité. Flory a souligné qu'il faut construire l'acceptabilité sociale comme préalable à la durabilité et au succès des PAI et cela en trois phases :

#### **PHASE1 : OBSERVATION :**

Dresser une cartographie à trois objectifs : cartographie des droits, cartographie des classes d'occupation du sol, cartographie des usages courants.

#### **PHASE 2 : DIALOGUE:**

- Informer : fournir aux communautés les informations essentielles sur le projet (économiques, impacts environnementaux, techniques, organisationnelles, etc.). Procéder de manière proactive ; responsabilité de l'investisseur.
- Ecouter : recueillir pro-activement les éléments ci-dessous (communauté et riverains) : avis, attentes, préoccupations et réclamations
- Répondre : fournir des réponses

#### **PHASE 3 : NEGOCIATION :**

- Analyse conjointe de scénarios possibles pour les différentes réponses ;
- Négociation de compromis socialement acceptables et économiquement viables ;
- Conclusion d'un accord (genre clause sociale, pour le cas de l'exploitation forestière).
- Le produit attendu est : Le projet d'utilisation de terres à grande échelle est socialement accepté.
- Enfin pour les prochaines étapes, Flory a insisté à construire la légitimité de l'outil à défaut de sa légalité.

### **CONCLUSION**

L'acceptabilité sociale est un pré-requis pour la garantie de réussite et de durabilité des investissements fonciers à grande échelle. Elle est nécessaire car elle amène l'investisseur à cohabiter avec la communauté et à partager les mêmes ressources naturelles et le même espace vital.

L'outil en construction présente des détails pour chacune des phases et les étapes correspondantes. Le souhait est d'obtenir des autres parties prenantes (gouvernement et secteur privé) que cet outil soit validé après une appropriation commune, et adopté comme démarche de construction de l'acceptabilité sociale des futurs PAI et d'autres projets d'utilisation de terre à grande échelle, en attendant la finalisation des éléments du cadre légal et réglementaire appropriés.

#### **Recommandations :**

- Faire la cartographie des droits, des classes d'occupation du sol et des usages courants
- Construire l'acceptabilité sociale comme préalable à la durabilité et au succès des PAI
- Validé et adopté par toutes les parties prenantes l'outil pour l'acceptabilité sociale du projet
- Conclure un accord (genre clause sociale)

#### **ECHANGES ET DEBAT**

Après ce deuxième panel, les échanges ont tourné sur les ponts suivants :

Premier intervenant : le commentaire du chef coutumier Maringa. Il a indiqué que les limites du parc agro industriel de Bukanga Lonzo ne sont pas connues. Les communautés locales se trouvant à l'intérieur de parc souffrent d'une grande pauvreté, la route est fermée. Il a aussi indiqué qu'il n'existe pas des documents dûment signés avec eux, ceux qui existent ont été signés avec un enfant de douze ans. Le gouvernement n'a pas joué un franc jeu avec les communautés, il ya beaucoup de zones d'ombres dans ce projet de PAI de Bukanga Lonzo. Les communautés locales demandent qu'on clarifie les limites du parc, leurs droits sont limités, elles ne peuvent plus aller chercher les chenilles, il n'y a pas de contrat clairement signé avec les communautés.

Deuxième intervenant : le parc agro industriel signifie quoi en langue ? Quand on prend le fumbwa, les chenilles, ce n'est pas le parc ?

Troisième intervenant : Il a demandé au gouvernement de respecter les champs pilote.

Quatrième intervenant : Quelle est la place de la femme au sein du parc agro industriel de Bukanga Lonzo ?

#### **Synthèse des Réponses des intervenants.**

Dans les différentes réponses, les intervenants ont souligné que les populations locales ont été consultes et sont encadrées et leur production est en train de s'améliorer y compris leurs conditions socio-économiques.

Les femmes s'impliquent dans le PAI dont la direction est assurée par une dame et il y a aussi une expropriation de ce projet par les communautés qui en sont les bénéficiaires de certains appuis tendant à améliorer leurs conditions de vie.

Commentaires de l'honorable Jean Chrisostome Vahamwiti, ancien ministre national de l'agriculture. Il a indiqué qu'on ne va plus arrêter les parcs agro industriels en RDC, mais il y a lieu d'apporter certaines améliorations. Il a noté que pour les autres parcs, on ne connaît pas encore les investisseurs congolais qui vont y investir.

Il a dit que nous devons nous concentrer dans l'amélioration des petits producteurs agricoles. Le ministère de l'agriculture devra initier l'évaluation après 3 ans de l'exécution du projet afin de dégager les forces et faiblesses. Il a aussi souligné la nécessité de relancer les campagnes agricoles.

**Recommandations** formulées par JC Vahamwiti:

- Evaluer l'exécution du PAI de BukangaLonzo,
- Remodeler les stratégies avant de mettre en place les autres parcs agro industriels,
- Penser à un paysannat agro industriel,
- Donner des moyens à l'Institut National de recherche agronomique (INERA) qui servira aussi les parcs que les communautés,
- Choisir les parcs agro industriels sur des bases techniques et non politiques ;
- Relancer les campagnes agricoles,
- Clarifier les limites du parc.

### **MISE EN PLACE DU COMITE DE SUIVI SOUS LE LEAD DE LA CONAPAC:**

Une équipe de suivi des résolutions du Dialogue multi-acteurs a été mise en place afin d'appuyer le plaidoyer mené par les organisations membres du CACO pour la prise en compte de droits de tenure des Communautés locales dans la politique gouvernementale d'érection des PAI à travers la République Démocratique du Congo.

Le comité se présente de la manière suivante :

- Primature
- Ministère de l'agriculture
- Ministère de développement rural
- Ministère des affaires foncières
- CONAPAC, CODELT, CNONGD, RRN, FEC, CFLEDD
- Chefs coutumiers
- Ministère de l'Environnement.

### **Cérémonie de clôture**

La clôture de ce dialogue a été déclarée par le Représentant du Ministère de l'agriculture, Pêche et Elevage,(Directeur du cabinet Adjoint). Celui-ci a indiqué le projet agricole du gouvernement avec des appuis à l'agriculture familiale, aux coopératives et à l'implantation des PAI. Il ya plusieurs projets en cours sur l'accompagnement de l'agriculture familiale dans plusieurs

provinces de la RDC. En ce qui concerne le crédit, il a indiqué que le gouvernement a accordé des crédits pour la production de maïs. Enfin, il a conclu que le ministère attend les conclusions de ce dialogue.

### **QUELQUES AYANT AYANT EMERGEES DE CE DIALOGUE MULTI ACTEURS:**

- Partager les informations avec l'ensemble des Petits Producteurs ;
- Mener une étude d'impact sociaux-environnementaux (EIES);
- Mettre en œuvre un système d'exploitation qui protège et préserve l'environnement;
- Clarifier le rôle des chefs coutumiers et des terres,
- Clarifier les limites du parc ;
- Conclure un accord (genre clause sociale) avec les communautés
- Repenser la politique de PAI afin qu'il profite effectivement aux populations.
- Veiller sur la sécurisation des droits (des usages et tenures foncières dans tous les nouveaux sites ciblés par l'Etat congolais.).
- Faire la cartographie des droits, des classes d'occupation du sol et des usages courants
- Construire l'acceptabilité sociale comme préalable à la durabilité et au succès des PAI
- Valider et adopter par toutes les parties prenantes l'outil pour l'acceptabilité sociale du projet
- Evaluer l'exécution du PAI de BukangaLonzo
- Remodeler les stratégies avant de mettre en place les autres parcs agro industriels.
- Penser à un paysannat agri industriel .
- Donner des moyens à l'INERA qui servira aussi les parcs que les communautés
- Choisir les parcs agro industriels sur base technique et non politique
- Relancer les campagnes agricoles.

Le dialogue s'est terminé par la lecture et la validation du communiqué final dont le contenu se trouve en annexe.

### **ANNEXES :**

#### **ANNEXE 1 : COMMUNIQUE FINAL DU DIALOGUE MULTI ACTEURS AUTOUR DES PARCS AGRO INDUSTRIELS : CAS DE BUKANGA LONZO**

*Le 6ème jour du mois d'octobre 2016, s'est tenu dans la salle des conférences La Main d'Or de Beatrice Hôtel à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, le Dialogue Multi acteurs autour des Parcs agro-industriels : cas de BukangaLonzo.*

*Ce dialogue est organisé par la Confédération Nationale des producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC en sigle) et sous le Haut patronage de Son Excellence Monsieur le Premier*

*Ministre, avec l'appui technique et financier de Rights and Resources Initiative (RRI) Sous la facilitation de Monsieur René NGONGO ;*

*Ce dialogue multi-acteurs a eu pour objectifs de :*

- *Permettre à toutes les parties prenantes d'être mieux informées sur le projet des Parcs Agro Industriels du pays, avec Bukanga-Lonzo comme étude de cas ;*
- *Lever tout équivoque quant à la question de prise en compte des droits de communautés autour de ce parc, et ;*
- *Tirer des leçons de ce dialogue pour alimenter la mise en œuvre des autres parcs prévus après celui de Bukanga-Lonzo.*

*Le dialogue multi-acteurs a connu la participation des représentants des Institutions et organismes ci-après :*

- *L'administration (Présidence de la République ; Primature ; Ministères de l'Agriculture ; Affaires Foncières ; Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat ; Femmes, Famille et Enfant ; Environnement et Développement Durable, le Ministère de la Décentralisation, Ministère de l'Etat, ministère du Budget,*
- *Les Députés,*
- *Représentants des grands projets nationaux (CONAREF, STAREC....)*
- *La Direction de BukangaLonzo*
- *L'Institut National de Recherche et Etudes Agronomiques,*
- *La facilitation de RRI pour l'Afrique Centrale*
- *Les Partenaires Techniques et Financiers ( PNUD, le BIT, l'Ambassade de la Belgique,)*
- *ONGs Internationales WWF, WRI, ...)*
- *Le secteur Privé ( la FEC....)*
- *Les chefs coutumiers de BukangaLonzo,*
- *La Société civile Congolaise (CACO, CNONG, organisations des femmes, etc...)*
- *- Les représentants des communautés locales autour de Bukanga-Lonzo.*
- *Les médias*

### **1. Déroulement des travaux.**

*La structure de l'atelier comprenait outre la cérémonie d'ouverture, deux panels axés sur le Programme gouvernemental des Parcs agro-industriels et la présentation des documents et informations sur les impacts socio-environnementaux du PAI*

*Durant le premier panel, les participants ont suivi tour à tour une présentation de la stratégie et du concept des parcs agro-industriels, la présentation de l'expérience pilote du PAI BukangaLonzo, le projet de création d'une entreprise de coopérative des ménages du PAI BulangaLonzo ainsi que la présentation des directives (obligations des humains dans le secteur privé*

*Un fructueux échange a clôturé ce premier panel.*

*Le deuxième panel a porté sur la présentation des impacts sociaux environnementaux sur les PAI Bukanga Lonzo et une cartographie participative des droits de tenure des Communautés locales*

*dans le PAI de Bukanga Lonzo. Celles -ci ont été suivi d'une présentation sur les orientations et perspectives pour la mise en œuvre des futurs PAIs en RDC par le représentant du CODELT. Les présentations antérieures ont été faites par les délégués du CNONGD, RRN et CONAPAC.*

*A l'issue de ce dialogue multi-acteurs autour des Parcs Agro-Industriels : cas de BUKANGA LONZO, les participants ont recommandé, ce qui suit : D'éviter de faire face aux mêmes difficultés que celles rencontrées dans la mise en œuvre et le fonctionnement de BUKANGA LONGO, d'établir un outil d'acceptabilité sociale qui sera validé après une appropriation commune, et adopté comme démarche de construction de l'acceptabilité sociale des futurs Parcs Agro-Industriels et d'autres projets d'utilisation de terre à grande échelle, en attendant la finalisation des éléments du cadre légal et réglementaire appropriés.*

*Pour la CONAPAC, une équipe de suivi des résolutions du Dialogue multi- acteurs devra être mise en place afin d'appuyer le plaidoyer mené des organisations membres du CACO pour la prise en compte des droits de tenure des Communautés locales dans la politique gouvernementale d'érection des PAI à travers la République Démocratique du Congo.*

*Fait à Kinshasa, le 06 Octobre 2016*